

Quel avenir pour l'Afrique après une autre conférence ministérielle de l'OMC décevante ?

La onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (CM11) a pris fin en décembre à Buenos Aires en Argentine sans aucun mandat précis au titre de presque toutes les questions que les Etats membres ont soulevées, surtout les dossiers d'intérêt pour l'Afrique, notamment l'agriculture et le développement, qui ont été bloqués par les pays développés, écrit **Sylvester Bagooro*

Au terme de la Conférence ministérielle, la présidente de séance, la Ministre Susan Malcorra de l'Argentine a présenté la synthèse de la conférence comme suit : des lignes directrices relatives aux futurs travaux sur les subventions de la pêche, le renouvellement du moratoire concernant les droits sur la transmission électronique et les plaintes en situation de non-violation de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle (ADPI). Elle a également noté le manque de progrès au niveau de la plupart des questions mises en examen lors de la conférence ministérielle et a annoncé la mise en place des groupes de travail informels sur les sujets suivants : le commerce électronique, la facilitation des investissements et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME).

Le moratoire sur la transmission électronique favorise l'importation électronique des marchandises en franchise de droits. Celui de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle (ADPI) permet, par exemple, aux gouvernements de prendre des mesures d'intérêt public telles que l'octroi des licences obligatoires pour des raisons de santé, l'application de l'usage des emballages appropriés pour les produits dangereux, entre autres, sans être remis en cause à l'OMC même si ces mesures sont en accord avec les obligations liées aux DPIC.

Bien que ces décisions intéressent l'ensemble des pays de l'OMC et que les pays africains en bénéficieraient, elles ne compensent pas le refus d'aborder les questions d'intérêt pour l'Afrique et qui posent des défis spécifiques au continent.

Les revendications de l'Afrique au fil des ans ont porté sur l'élimination des déséquilibres au sein du Système commercial multilatéral. Par conséquent, le Groupe africain, bien avant la conférence ministérielle, a lancé un appel à l'OMC à faire preuve d'un vrai engagement envers sa position présumée sur le développement, surtout pour les membres et les régions les plus vulnérables. Ces revendications ont été réitérées par les ministres africains du commerce au matin avant l'ouverture officielle de la conférence ministérielle.

De prime abord, une proposition a été présentée pour aborder les déséquilibres dans l'accord sur l'agriculture. L'un des domaines de cet accord est le soutien interne considérable que les pays développés, notamment les Etats-Unis, l'UE et le Japon, accordent à leurs agriculteurs. A titre d'exemple, l'ensemble du soutien interne notifié par les Etats-Unis en 2014 s'élevait à 146 milliards de dollars, celui de l'UE était en 2012/2013 130 milliards de dollars EU et celui du Japon était estimé à 33 milliards de dollars EU. Ces subventions entraînent une baisse artificielle des

prix des produits de base agricoles sur les marchés internationaux et causent des ravages aux producteurs africains.

Les États-Unis constituent un exemple concret. Les Etats-Unis sont les premiers exportateurs de produits agricoles dans le monde, selon une nouvelle étude réalisée par l'Institut des politiques du commerce et de l'agriculture (IATP). En fait, en 2015, selon cette nouvelle étude, les Etats-Unis ont exporté les principaux produits agricoles à des prix de dumping : le maïs à 12% en dessous du coût de production, le soja à 10%, le coton à 23%, le blé à 32% et le riz à 2% grâce aux déséquilibres à l'OMC. Cependant, pendant toute la Conférence ministérielle, les Etats-Unis ont bloqué toutes les tentatives visant à réaliser des progrès dans le domaine de l'agriculture. Après l'échec de la conférence, le Représentant au commerce des Etats-Unis a dit, « nous sommes fiers de défendre les intérêts des acteurs des Etats-Unis à l'OMC, y compris nos agriculteurs et nos éleveurs... »

En second lieu, les négociateurs africains ont revendiqué un Mécanisme spécial de sauvegarde (MSS) facile à utiliser comme un instrument de recours commercial pour protéger les agriculteurs contre les augmentations soudaines des importations et les importations à prix bas. Le MSS constitue une partie importante des promesses faites aux pays en développement lors de la conférence ministérielle de Doha. Il s'agit d'une protection/mesure de sauvegarde pour permettre aux pays en développement d'adopter des restrictions d'urgence contre les importations agricoles qui portent préjudice aux agriculteurs locaux. Cependant, sa conception et sa mise en œuvre suscitent des conflits depuis la conférence ministérielle de Doha pendant laquelle les pays en développement ont obtenu une concession pour l'adopter. Lors de la CM11, cette disposition aussi a été gelée et passée sous silence.

En fait, son alternative utilisée par la plupart des pays développés est la Disposition de sauvegarde spéciale (DSS). Elle permet à ces pays, malgré leurs subventions considérables, de réglementer l'afflux des importations. Son invocation est aussi automatique. Cette mesure a été prévue dans l'accord sur l'agriculture adopté lors du cycle d'Uruguay – le cycle de négociations qui ont conduit à la création de l'OMC. Toujours dans le domaine de l'agriculture, l'Inde avec l'appui de l'Afrique a déposé une demande précise pour une solution permanente à la détention des stocks publics (DSP) qui permettrait au pays en développement d'acheter des produits alimentaires à des fins de sécurité alimentaire. En 2013, lors de la 9^e Conférence ministérielle tenue à Bali en Indonésie, une mesure provisoire sous forme de la clause de paix a été adoptée. Elle protège les pays contre le risque d'être convoqué devant l'Organe de règlement des différends de l'OMC au titre des programmes existants avant la 9^e conférence ministérielle en attendant une solution permanente.

Lors de la CM11, aucun progrès n'a été réalisé au niveau de la DSP. Au fur et à mesure que la conférence ministérielle fonçait vers l'échec, des textes surprenants ont commencé à surgir. L'un d'eux était le projet de texte sur l'agriculture issu des négociations du deuxième jour et rédigé par sept pays seulement ensemble avec le président de séance et imposé aux autres membres. En second lieu, le texte proposé était pire que la clause de paix qui a suscité de nombreux

problèmes tels que les exigences de notifications onéreuses, les restrictions relatives aux cultures de base qui ne sont pas définies et le fait qu'une subvention pertinente ne fausse pas le commerce ou n'a pas d'effet pervers sur la sécurité alimentaire d'autres membres. Les conditions presque impossibles de notification et de sauvegarde sont maintenues dans le projet de texte.

Pire encore, lors des négociations au second jour, les Etats-Unis ont fait comprendre aux autres Etats membres qu'ils n'accepteraient pas une solution permanente sur la détention de stocks publics aux fins de sécurité alimentaire. Cette position a évidemment entravé une avancée significative sur cette question.

Une autre revendication importante de l'Afrique était le Traitement spécial et différencié (TS&D) pour permettre à l'Afrique de prendre des mesures pour répondre aux impératifs de la transformation économique structurelle. Le TS&D est un traitement préférentiel accordé aux pays dans le cadre des relations commerciales, compte tenu de la nature asymétrique des capacités et des besoins de développement. Toutefois, le traitement spécial et différencié au sein du système multilatéral a subi un changement radical en passant d'un instrument de développement à tout simplement un outil d'ajustement lors du cycle d'Uruguay des négociations commerciales. L'Afrique lance donc un appel pour un TS&D réel et l'assouplissement de certaines règles de l'OMC.

Un exemple précis a trait aux Mesures d'investissement liées au commerce (MIC) qui interdisent aux gouvernements d'exiger l'achat ou l'usage des produits internes par une entreprise. Il s'agit d'une restriction en matière d'exigence de contenu local. Il est, cependant, nécessaire d'établir des liens au sein de l'économie interne, surtout dans la plupart des pays africains où les politiques de contenu local sont en cours de conception.

Par conséquent, en juillet 2017, le Groupe de 90 comprenant les Pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et le Groupe africain ont formellement présenté une proposition sur le développement qui portait, entre autres, sur l'assouplissement des règles relatives aux MIC lors de la Session spéciale du Comité commerce et développement, mais cette proposition s'est heurtée à une résistance farouche au niveau du comité et n'a pas connu de progrès au niveau de la conférence ministérielle.

Dans le cadre de la CM11, l'un des délégués africains s'adressant aux OSC a dit : « lors du cycle d'Uruguay, les pays développés ont formulé des règles qui leur sont favorables et ont fermé la porte pour les pays en développement. Ils ont des subventions considérables et ont réduit les instruments politiques nécessaires au développement. C'est pourquoi le Groupe africain revendique un assouplissement des règles relatives aux MIC et celles qui régissent les industries naissantes.

Nouvelles initiatives, approches et leurs implications pour l'Afrique

Au fur et à mesure que l'Afrique continue de lutter pour que les questions dans son intérêt soient abordées, une nouvelle page de lutte contre le mandat de négociation sur les nouvelles questions s'est déclenchée au cours de la CM11 avec la formation de trois groupes informels sur ces questions. A la clôture de la CM11, la présidente a annoncé trois initiatives informelles sur le commerce électronique, la facilitation des investissements et les micros, petites et moyennes entreprises.

Il vaut la peine de noter les membres de ces initiatives. Les principaux partisans ont été au fil des ans des pays développés. Cependant, la CM11 a connu une reconfiguration avec de nouveaux arrivants, y compris certains pays africains, contrairement à la position explicite du Groupe de l'Afrique contre ces questions. Le Nigeria est membre du groupe de travail sur le commerce électronique et la facilitation des investissements. Le Bénin, le Liberia et le Togo sont membres du groupe de facilitation des investissements et le Kenya est membre du groupe de travail sur les MPME. Les conséquences de ces questions sur le développement de l'Afrique sont profondes.

La première question est celle du commerce électronique qui était devenue d'actualité à la veille et lors de la conférence ministérielle. Il faut signaler dès le départ que l'Afrique ne s'oppose pas au commerce électronique. Ce qui est en contestation c'est le genre de règles qui sont proposées au nom du commerce électronique au sein du système multilatéral du commerce. En d'autres termes, c'est une tentative de considérer la formulation des règles comme des avantages du commerce électronique.

Deux modèles de libéralisation du commerce électronique ont été présentés à la CM11. Le premier est le programme de travail de 1998 et le second est l'ensemble de nouvelles règles proposées, pour la plupart, par les pays développés. Le premier est fondé sur les règles existantes de l'OMC et la manière dont elles peuvent être peaufinées pour prendre en compte le commerce électronique. L'Afrique et la plupart des pays en développement soutiennent ce modèle. C'est-à-dire l'adhésion au programme non contraignant de 1998 qui exige que les Etats membres examinent le commerce électronique dans tous les domaines et évitent de présenter des propositions aux fins de négociations des règles et des disciplines.

Selon la plupart des pays africains, les technologies évoluent rapidement et sont caractérisées par des incertitudes et par conséquent, convenir des règles contraignantes dans le système multilatéral serait un saut dans l'inconnu qui pourrait avoir des conséquences graves pour les populations du monde en développement et de l'Afrique en particulier.

Le second modèle, élaboré essentiellement par les pays développés, préconise un mandat de négociation des règles qui va assurer les flux de données, la non-localisation (absence de serveur local dans les pays hôtes), la non-divulgaration du code source, entre autres. Cela a suscité d'intenses débats sur les moyens par lesquels l'Afrique et d'autres pays en développement vont développer leur industrie numérique et les considérations en matière de sécurité.

Concernant la non-divulgarion de source, d'aucuns ont argué, par exemple, que les gouvernements auront besoin d'avoir accès au code source dans plusieurs domaines tels que les marchés publics pour des infrastructures essentielles dans une station d'énergie nucléaire pour s'assurer qu'elles ne soient pas piratées ou l'acquisition d'une technologie militaire ou d'autres produits sensibles. C'est parce que quelques gouvernements sont préoccupés par le fait que plusieurs sociétés américaines telles que Cisco et Apple auraient installé les soi-disant arrières portes dans leurs produits, selon les fuites du dénonciateur, Edward Snowden, qui ont révélé les activités d'espionnage des Etats-Unis à travers le monde.

Par ailleurs, le flux libre des données permettra aux données sensibles ou non de quitter les pays et d'être stockées sur des serveurs étrangers. En liaison avec cette question, on note les cas où les sociétés ne sauraient pas obligées de mettre en place des serveurs locaux dans les pays hôtes. Cela ne favoriserait aucun transfert de technologie et les règles proposées ne permettraient pas l'Afrique de combler l'écart numérique.

En fait, en Afrique, 75% de la population n'a pas accès à l'Internet selon les chiffres de l'Union internationale de télécommunication (UIT) de l'ONU. L'UIT a déclaré que si le monde devient connecté, la largeur de bande internationale est inégalement répartie et que la plupart des pays en développement continuent d'être en retard. Plus de la moitié de la population mondiale n'utilise pas l'Internet, y compris 75% de la population africaine en particulier. Les règles proposées sont loin d'être une solution à l'écart numérique en Afrique.

Plutôt, les experts et les analystes perçoivent les règles proposées comme un moyen d'enchâsser les modèles d'affaires de Google, d'Amazon, de Facebook et d'Apple qui sont essentiellement les géants technologiques basés aux Etats-Unis. Cela implique que l'on se sert des règles pour maintenir son contrôle monopolistique et réduire toute concurrence à l'avenir.

Par conséquent, à la veille de la conférence ministérielle, le Groupe africain des ambassadeurs et des experts a maintenu que bien que le commerce électronique puisse contribuer au développement et présente de nombreux avantages, mais les genres de règles que l'OMC propose ne vont pas nécessairement favoriser le développement. La formulation des règles multilatérales ne peut passer pour des avantages du commerce électronique. A titre d'exemple, Vahini Naidu, Conseiller auprès de la Mission Permanente de l'Afrique du Sud à l'OMC a dit que « le commerce transfrontalier est très déséquilibré et monopolisé par les géants technologiques des Etats-Unis qui ont, d'ailleurs, évolué sans règle ».

La seconde question est celle de la facilitation de l'investissement pour le développement. Une fois encore, les pays africains ne sont pas contre l'investissement. En fait, ils s'intéressent aux investissements et aux règles d'investissement qui permettraient à l'Afrique de relever ces défis de développement. Les propositions sur la table vont plutôt assurer le contrôle. En analysant les propositions soumises par l'UE, les Etats-Unis, le Japon, en autres, les pays africains perçoivent le retour de l'esprit et de la lettre des questions de Singapour (investissement, marché public, concurrence et facilitation du commerce) qui ont entraîné l'échec de la conférence ministérielle

de l'OMC en 2003 à Cancún. Evidemment, la facilitation du commerce est actuellement acceptée. Les propositions sur l'investissement préconisent des droits de l'investisseur axés sur les intérêts des entreprises tels que le traitement national, la libre circulation des capitaux, les droits de pré-établissement et le droit d'entrée, entre autres, avec des mécanismes draconiens d'application. Ces propositions ont été rejetées lors de la conférence ministérielle, mais des tentatives sont en cours pour les introduire clandestinement dans le cadre des propositions sur la facilitation de l'investissement. Les propositions de la CM11 visaient essentiellement à prendre en compte les processus administratifs, les actions de réglementation en rapport avec les politiques relatives aux investissements. Il s'agit d'une demande de partage d'information pour permettre aux « acteurs » d'influencer l'élaboration des politiques sur le plan national. Cela empiète sur l'élaboration interne des politiques et une répression des politiques publiques légitimes.

Le Groupe africain s'est opposé à cette proposition, car ces règles de facilitation des investissements ne prennent pas en compte les approches différenciées que les pays peuvent adopter dans la gestion des processus réglementaires et des différences politiques au niveau régional, national et infranational.

Le troisième domaine qui a fait l'objet de la formation d'un groupe informel porte sur les MPME. Il vaut la peine d'indiquer une fois encore que les pays africains ne sont pas contre le développement des MPME. En réalité, les pays africains reconnaissent l'importance des MPME dans la création des emplois et du développement en général et se concentrent sur la promotion du secteur.

Le Groupe africain a argué que la question de la formulation des règles pour faciliter le commerce des MPME a été introduite dans les discussions de l'OMC en général sans aucune clarification des types de règles multilatérales qui seraient pertinentes. Les partisans n'ont pas défini les entreprises qui relèvent de cette catégorie étant donné que les MPME/PME dans les pays en développement sont bien différentes de celles des pays en développement et des PMA.

Cette situation peut être problématique et va plutôt renforcer la dominance des grandes sociétés multinationales au lieu de soutenir les MPME. Un exemple concret est la société Amazon.com. Rien qu'aux Etats-Unis, Amazon.com a entraîné la disparition de 135 millions de pieds carrés d'espace de commerce de détail (soit environ 700 hypermarchés vides et 22,000 commerces de rue effondrés). Elle a de multiples implications pour la création des emplois.

Par conséquent, les négociateurs africains à la CM11 ont déclaré que les règles multilatérales qui sont proposées pour lever les obstacles que rencontrent les MPME dans le commerce international ne sont pas claires, surtout pour ce qui concerne la manière dont ces règles vont prendre en compte les MPME dans l'environnement mondial concurrentiel actuel, étant donné que leurs contraintes fondamentales proviennent des obstacles structurels des économies africaines tels que les capacités productives, le manque de technologie, l'accès au financement, entre autres.

La dernière question est la réglementation interne des services. La réglementation interne des services tire son mandat de l'article VI (3) de l'Accord General sur le Commerce des Services (AGCS) qui exige que les Etats membres mettent au point les disciplines nécessaires pour assurer que les mesures relatives aux exigences et procédures de qualifications, les normes techniques et les exigences en matière de licence ne constituent pas des barrières inutiles au commerce des services. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle question à l'OMC, mais de nouvelles règles sont proposées aux fins de négociation.

Les propositions sur la réglementation interne des services prévoient que toute mesure dans le domaine de la réglementation interne des services doit être publiée afin d'assurer la transparence et de permettre aux entités d'apporter leurs commentaires pour que leurs intérêts soient pris en compte. Par ailleurs, la mesure doit être fondée sur des critères objectifs et raisonnables.

Les nouvelles règles proposées impliquent qu'avant que l'Afrique n'adopte des lois ou réglementations, les pays doivent d'abord les publier au préalable avec assez de détails pour permettre aux membres et aux acteurs non étatiques de déterminer si leurs intérêts seront touchés. En prenant cette mesure, les pays doivent donner des explications concernant le but et la justification d'une telle loi ou réglementation. Au cas où ces intérêts seront touchés, les pays devraient leur permettre de présenter leurs commentaires pour examen. C'est là aussi un empiètement sur l'élaboration des politiques en Afrique.

Heureusement, le Groupe africain a maintenu sa position face aux résultats relatifs à ces questions. En fait, en réagissant au résultat de la conférence, un délégué africain qui a préféré garder l'anonymat a dit que nous avons empêché la mise au point des règles intrusives à travers le commerce électronique, la facilitation des investissements, les MPME et la réglementation intérieure.

A lumière de toutes ces évolutions et la reconfiguration autour des nouvelles questions, l'Afrique doit évaluer les avantages et inconvénients liés à l'OMC et prendre les deux mesures suivantes : en premier lieu, elle doit trouver des moyens d'assurer un front uni sur toutes questions proposées dans l'espace multilatéral, surtout dans les domaines où les pays comme le Nigeria, le Kenya, le Togo, le Bénin et le Liberia sont explicitement membres des groupes informels qui vont à l'encontre de la position du Groupe africain.

En second lieu, l'Afrique doit faire un bon usage des instruments commerciaux comme les droits à l'exportation et de l'espace politique qui existent dans le régime actuel et qui font l'objet d'érosion en raison des accords de libre-échange et des traités bilatéraux d'investissement.

Par ailleurs, les militants en faveur du commerce et du développement doivent commencer à analyser les nouveaux domaines en fonction des spécificités de l'Afrique en vue jouer un rôle efficace dans la remise en cause des questions qui concernent l'Afrique et son développement.

*Sylvester Bagooro, est responsable de programme chargé de l'économie politique auprès de TWN-Africa

Des attaques éventuelles à la réunion mini-ministérielle en Inde

La réunion mini-ministérielle prévue pour le 19 mars sous l'égide et le parrainage de l'Inde risque de connaître une attaque intensifiée contre la libéralisation multilatérale du commerce de la part des promoteurs des initiatives plurilatérales sur le commerce électronique et la facilitation des investissements, entre autres, prévient D. Ravi Kanth.

L'Inde a convoqué une réunion pour aborder les questions relatives à l'agriculture et le développement énoncées dans le Programme de travail de Doha. Cependant, les promoteurs plurilatéraux qui vont participer à la réunion de New Delhi ont leur propre plan pour mobiliser du soutien pour leurs initiatives sur le commerce électronique, la facilitation des investissements, les disciplines pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ainsi que sur le commerce et le genre, selon les personnes qui sont bien au courant de cette évolution. Avant la réunion ministérielle de deux jours qui aura lieu à Delhi du 19 au 20 mars, environ 40 ministres du commerce provenant de différents groupes, y compris tous les pays industrialisés, et les promoteurs plurilatéraux ont intensifié leur campagne agressive en faveur du lancement des discussions sur leurs initiatives plurilatérales à l'Organisation mondiale du commerce, malgré l'absence d'une approbation multilatérale.

Bien qu'ils n'aient pas pu obtenir une approbation multilatérale lors de la onzième conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Buenos Aires le 12 décembre 2017, les promoteurs plurilatéraux sont allés plus loin et ont annoncé leurs initiatives spécifiques sur le commerce électronique, les disciplines des MPME, la facilitation des investissements, le commerce et le genre le 13 décembre.

Les Etats-Unis qui avaient entériné l'initiative plurilatérale sur le commerce électronique à Buenos Aires ont décidé d'abandonner les initiatives sur la facilitation des investissements et les disciplines pour les MPME promues par la Chine.

Parallèlement, la Chine et le Pakistan ont choisi de ne pas adhérer à l'initiative sur le commerce électronique et sur le commerce et le genre. La Chine qui avait exprimé son engagement envers les questions de Doha non résolues a exprimé sa volonté de poursuivre les nouvelles questions telles que la facilitation des investissements et les disciplines pour les MPME.

Après la conférence ministérielle de Buenos Aires, les ministres du commerce de quelques pays ont à nouveau plaidé en faveur des nouvelles initiatives lors d'une réunion de dîner à huis clos le 25 janvier (en marge du Forum économique mondial de Davos).

Le Directeur général de l'OMC, M. Roberto Azevedo a également rejoint le rail plurilatéral lors d'un dîner de travail, selon un participant qui a voulu garder l'anonymat.

Chose étonnante, M. Azevedo a gardé le silence sur les initiatives plurilatérales lorsque les promoteurs, y compris les Etats-Unis, ont lancé un appel à la poursuite des discussions

plurilatérales sur le commerce électronique durant une réunion ministérielle informelle à huis clos au lendemain sous l'égide de la Suisse, en marge du Forum économique mondiale de Davos.

Lors de cette réunion informelle, le Représentant des Etats-Unis au commerce, l'Ambassadeur Robert Lighthizer, a déclaré que les initiatives plurilatérales ne sont pas adaptées à l'établissement des règles dans tous les domaines, à l'exception du commerce électronique.

L'Ambassadeur Robert Lighthizer a suggéré que l'initiative plurilatérale sur le commerce électronique serait bénéfique à tous les membres, mais il a passé sous silence les graves préoccupations exprimées par les autres participants lors de la réunion sur l'impasse créée par les Etats-Unis au niveau de l'Organe d'appel au sujet de la dotation des vacances de poste occasionnées par la retraite des membres.

Les Etats-Unis avaient déjà présenté, il y a deux ans, un document officiel sur le programme de travail relatif au commerce électronique dans lequel ils ont énoncé les grands objectifs que l'OMC doit réaliser.

Dans leur proposition (Job/GC/94 publiée le 4 juillet 2016), les Etats-Unis ont dévoilé des politiques commerciales qui peuvent contribuer de manière significative au développement du commerce par voie numérique et électronique.

Toutefois, la Chine est restée muette sur les initiatives plurilatérales lors de la réunion de Davos, en soulignant que les membres doivent respecter leurs obligations multilatérales (voir SUNS #8610 en date du 30 janvier 2018).

A la suite de la réunion de Davos, le Brésil a tiré les premiers coups de feu sur la facilitation des investissements, en demandant des discussions structurées à l'OMC en fonction de son projet de proposition. Le Brésil a mis en place la coalition du G20 des pays en développement pour la réforme du commerce mondial des produits agricoles à travers la réduction des subventions internes qui faussent le commerce. Ce même Brésil a assuré l'effondrement du G20 et est devenu le champion de la facilitation des investissements.

Dans sa proposition (Job/GC/169) disséminée le 1^{er} février, le Brésil a déclaré que le document de 11 pages, concernant les discussions structurées sur la facilitation des investissements n'est pas une proposition de négociation, mais (i) une plateforme pour promouvoir des discussions plus focalisées et fondées sur un texte et (ii) une réponse à l'appel lancé dans la Déclaration ministérielle conjointe publiée à la réunion de Buenos Aires (voir SUNS #8615 en date du février 2018).

Les promoteurs plurilatéraux sous la direction de l'Union européenne tiendront des discussions publiques à l'Institut des Hautes Etudes de Genève le 28 février pour intensifier leur lutte. Le Directeur de l'OMC, M. Roberto Azevedo, et les Chefs d'autres organisations onusiennes qui traitent des questions liées au commerce vont aussi participer à la réunion parrainée par l'Union européenne.

Dans ce contexte, la réunion ministérielle informelle de New Delhi pourrait devenir un tremplin pour les initiatives plurilatérales, compte tenu de la vitesse avec laquelle les promoteurs plurilatéraux s'y prennent. L'Inde veut se focaliser sur les questions relatives à l'agriculture et au développement, mais il reste à déterminer s'il serait en mesure d'empêcher les promoteurs plurilatéraux de tirer des salves à partir des épaules de l'Inde.

Lors du dernier sommet ministériel informel abrité par l'Inde sur la Redynamisation de Doha – Un engagement envers le développement » en 2009, l'Inde a proposé un ensemble d'objectifs dans le but de les « intégrer dans une réponse de solidarité pour faire avancer le processus multilatéral ».

« C'est ce que la réunion de Delhi essaie de réaliser, Il rassemble des groupes ayant divers intérêts et positions de toutes tendances confondues dans les négociations de Doha dans un microcosme de l'OMC dans le but de donner un élan décisif au processus multilatéral » a déclaré l'Inde dans un document de réflexions pour les Hauts Responsables à la réunion du 2 septembre.

Compte tenu du quasi-désastre que les Etats-Unis ensemble avec d'autres pays industrialisés et plusieurs pays en développement ont provoqué dans les négociations commerciales de Doha pendant plusieurs années et qui s'est culminé par l'échec de la conférence de Buenos Aires et face à la lutte agressive en faveur des discussions plurilatérales sur le commerce électronique et d'autres questions, il reste à savoir si l'Inde pourra dégager un consensus à la prochaine réunion de Delhi pour faire progresser les discussions sur l'agriculture et le développement.

Par ailleurs, le gouvernement des Etats-Unis, qui va intensifier ces mesures de sauvegarde au titre des produits d'acier et d'aluminium en plus des droits de sauvegarde imposés aux cellules photovoltaïques et aux grandes machines à laver, n'est pas d'humeur à se lancer dans les discussions sur l'agriculture et le développement.

En bref, l'Inde fait face à de grands défis dans la réalisation de ses objectifs multilatéraux sur l'agriculture et le développement à la prochaine réunion à New Delhi. En tant que pays hôte de la réunion de deux jours, le pays a une tâche difficile de contrôler les promoteurs plurilatéraux. Sinon, ils vont renforcer la perception que l'OMC n'est plus destinée à la libéralisation multilatérale du commerce.

Extrait de SUNS #8622